

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.02.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.08.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit ACÉTATE BUTYLIQUE 98/100%**
- **Identification chimique:** *N-butyl acetate*
- **Code du produit** MP 010017
- **No CAS:**
123-86-4
- **Numéro EC:**
204-658-1
- **Numéro index:**
607-025-00-1
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119485493-29
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées .**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Distribution de la substance
Formulation et (re)conditionnement de substances et mélanges
Applications dans les revêtements.
Lavage et de nettoyage des produits.
Produits chimiques pour laboratoires
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :**
ECSA Chemicals AG
Burgauerstrasse 17
CH-9230 Flawil (SG)
Svizzera
Tel.: +41 (0)58 211 91 00
Fax: +41 (0)58 211 91 01
quality@ecsa.ch
- **Service chargé des renseignements :** *Département sécurité du produit: quality@ecsa.ch*
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum
Tel. +41 44 251 51 51 (CH: 145)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.02.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.08.2017

Nom du produit ACÉTATE BUTYLIQUE 98/100%

(suite de la page 1)

- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Conseils de prudence**
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 2.3 **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.1 **Substances**
- **No CAS Désignation**
123-86-4 ACÉTATE BUTYLIQUE
(n-butyl acetate)
- **Code(s) d'identification**
- **Numéro EC:** 204-658-1
- **Numéro index:** 607-025-00-1
- **Indications complémentaires**
Formule brute: C₆H₁₂O₂
Poids moléculaire: 116,16 g/mol
INCI: BUTYL ACETATE

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 **Description des mesures de premiers secours**
- **Indications générales :**
Autoprotection du secouriste d'urgence
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 3)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.02.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.08.2017

Nom du produit ACÉTATE BUTYLIQUE 98/100%

(suite de la page 2)



En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- après contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés



Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

- après contact avec les yeux :

Retirer les lentilles cornéennes

Rincer les yeux , pendant au moins 15 minutes sous l'eau courante en écartant les paupières; et consulter un médecin

- après ingestion :

Ne pas faire vomir.

Demander immédiatement conseil à un médecin

- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation oculaire

Irritation des voies respiratoires

Irritation cutanée

Toux

Migraine

Vomi

œdème pulmonaire

Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer:

Dermatite

Les vapeurs peuvent causer:

Effets sur le système nerveux

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

- 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un vêtement de protection totale

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

- Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.02.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.08.2017

Nom du produit ACÉTATE BUTYLIQUE 98/100%

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

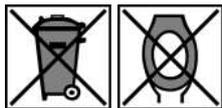
- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:



Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des récipients fermés appropriés de récupération ou d'élimination.

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

- 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Eviter le dégagement d'aérosols.

- Préventions des incendies et des explosions:

Le produit est inflammable

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Stockage :

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Matériau approprié pour réservoirs et conduites : acier fin.

acier doux

Matériau non approprié:

cuivre

plastique

caoutchouc

- Indications concernant le stockage commun :

Produits incompatibles:

alcalines

oxydants forts

acides forts

amines

Peroxydes

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Prudence en cas d'ouverture répétée de emballages entamés

Stocker à sec

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.02.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.08.2017

Nom du produit **ACÉTATE BUTYLIQUE 98/100%**

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

123-86-4 acétate de n-butyle

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 720 mg/m ³ , 150 ppm Valeur à long terme: 240 mg/m ³ , 50 ppm SSc;
--------------	---

- DNEL

Inhalatoire	DNEL Long-Term exposure-systemic effects	102,34 mg/m ³ (general population) 480 mg/m ³ (wrk)
	DNEL Acute short - term exposure-local effects	859,7 mg/m ³ (general population) 960 mg/m ³ (wrk)
	DNEL Acute short term-systemic effects	859,7 mg/m ³ (general population)
	DNEL Acute short term- systemic effects	960 mg/m ³ (wrk)
	DNEL Long term exposure- local effects	102,34 mg/m ³ (general population) 480 mg/m ³ (wrk)

- PNEC

PNEC	0,981 mg/kg (sediment)
PNEC	0,18 mg/l (fish (fresh water)) 35,6 mg/l (STP)
PNEC soil	0,0903 mg/kg (soil)

- 8.2 Contrôles de l'exposition

Équipements appropriés:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir éloignées les sources d'incendie

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Ne pas prendre de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

- Protection respiratoire :

Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant

Filtre A

(EN 136, EN 140, EN 143)

- Protection des mains :

Gants de protection.

Gants résistant aux produits chimiques (EN374)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

- Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Épaisseur recommandée: ≥ 0,7 mm

- Temps de pénétration du matériau des gants

Perméabilité selon la norme EN 374: taux 3; le temps de pénétration doit être d'au moins 60 minutes

- Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

L'équipement doit être conforme à EN 166.

(suite page 6)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.02.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.08.2017

Nom du produit ACÉTATE BUTYLIQUE 98/100%

(suite de la page 5)

- **Protection du corps :**
Utiliser une tenue de protection.
Chaussures de sécurité.
 - **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
Empêcher le produit d'atteindre les cours d'eau et les égouts
-

*** RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- **Aspect:**
- **Forme :** liquide
- **Couleur :** incolore
- **Odeur :** de type fruité
- **Seuil olfactif:** 7-20 ppm
- **Point de fusion :** -78 °C
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** 126,1 °C (DIN 53171)
- **Inflammabilité** Non applicable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **inférieure :** 1,2 Vol %
- **supérieure :** 7,5 Vol %
- **Point d'éclair :** 24 °C (DIN EN ISO 13736)
- **Température de décomposition :** .
Non déterminé.
- **pH (5 g/l) à 20 °C** 6,2
- **Viscosité :**
- **dynamique à 25 °C:** 0,685 mPas
- **Solubilité**
- **l'eau à 20 °C:** 5,3 g/l
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** 2,3 log Pow (calculated)
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 15 hPa (63 hPa 50°C)
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 0,881 g/ml
- **Densité relative.** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** 4,0 (air=1)

- **9.2 Autres informations** tension de surface: 61,3 mN/m a 20°C
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'inflammation :** 415 °C (DIN 51794)
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Modification d'état**
- **Point/l'intervalle de ramollissement**
- **Propriétés comburantes** non disponible
- **Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

- Informations concernant les classes de danger physique

- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables**
Liquide et vapeurs inflammables.
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant

(suite page 7)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.02.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.08.2017

Nom du produit ACÉTATE BUTYLIQUE 98/100%

(suite de la page 6)

- Matières solides pyrophoriques	néant
- Matières et mélanges auto-échauffants	néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
- Liquides comburants	néant
- Matières solides comburantes	néant
- Peroxydes organiques	néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
- Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Voir "Possibilité de réactions dangereuses"
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales d'utilisation
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter**
chaleur, flammes, étincelles
Empêcher la formation de charges électrostatiques.
- **10.5 Matières incompatibles:**
agents oxydants forts
bases fortes
acides forts
peroxydes
amines
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat) (female - OECD 423)
Dermique	LD50	>14.112 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>21 mg/l (rat)

- **de la peau :**
Non irritant
Test sur le lapin.
OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
- **des yeux :**
Non irritant
Test sur le lapin
OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)
- **Sensibilisation :**
Non-sensibilisant pour la peau.
Maximisation test on Guinea pig (OECD 406).
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 8)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.02.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.08.2017

Nom du produit ACÉTATE BUTYLIQUE 98/100%

(suite de la page 7)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - **Indications toxicologiques complémentaires :**
 - **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Aucune activité mutagène
Bacteria Reverse Mutation Test ; Results: négatif (OECD 471)
In vitro Mammalian Cell Gene Mutation test: négatif (OECD 476)
In vitro Chromosomal aberrations: négatif.
(with and with out metabolic activation OECD 473)
Micronucleous test mouse intraperitoneal: négatif (OECD TG 474)
Aucun effet sur la fertilité
Two-generation reproduction test; method OECD 416.
NOAEC: 9640 mg/m³ on rat
Ne devrait pas être tératogène.
Prenatal Developmental Toxicity Study : négatif (OECD 414)
LOAEC: 7230 mg/m³ on rat
Neurotoxicity study: NOAEC/6h: 2410 mg/m³ on rat
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien** la substance n'est pas comprise
-

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique :

LC50/96h	18 mg/l (pimephales promelas) (OECD 203)
EC50/48h	44 mg/l (Daphnia pulex)
EC50/72h	648 mg/l (desomdemus subspicatus)

- 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.
Dégradation: 83% (28d OECD 301D)

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Non bioaccumulable

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques :

- Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

- **Code déchet :** HP 3, HP 5 Reg.1357/2014/UE

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.02.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.08.2017

Nom du produit ACÉTATE BUTYLIQUE 98/100%

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés :**- **Recommandation :**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. **NE PAS METTRE SOUS PRESSON, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION.**

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification - ADR, IMDG, IATA	UN1123
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU - ADR - IMDG, IATA	1123 ACÉTATES DE BUTYLE BUTYL ACETATES
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR	
	
- Classe - Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
- IMDG, IATA	
	
- Class - Label	3 Liquides inflammables. 3
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	III
- 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
- Indice Kemler :	30
- No EMS :	F-E,S-D
- Stowage Category	A
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport :	
- ADR - Quantités limitées (LQ) - Quantités exceptées (EQ)	5L Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.02.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.08.2017

Nom du produit ACÉTATE BUTYLIQUE 98/100%

(suite de la page 9)

-	ml
- Catégorie de transport	3
- Code de restriction en tunnels	D/E
- IMDG	
- Limited quantities (LQ)	5L
- Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
- "Règlement type" de l'ONU:	UN 1123 ACÉTATES DE BUTYLE, 3, III

*** RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulation (EC) n° 1907/2006

Regulation (EC) n° 1272/2008

Regulation (EC) n° 830/2015

Regulation (EC) n° 487/2013

Regulation (EC) n° 878/2020

OPChim 813.11

Authorization in accordance with REACH regulation (CE n. 1907/2006 and subsequent amendments and integration):

the product is not included in the list of substance of very high concern (SVHC) candidate for authorization.

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 40

- Prescriptions nationales :

- Classement des liquides pouvant polluer les eaux:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste) : peu polluant

- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

*** RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- Service établissant la fiche technique : Département sécurité du produit

- Contact : quality@ecsa.ch

- Date de la version précédente: 07.08.2017

- Numéro de la version précédente: 3

- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

(suite page 11)

— CH/FR —

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 07.02.2022

Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 07.08.2017

Nom du produit ACÉTATE BUTYLIQUE 98/100%

(suite de la page 10)

*LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3***- . Sources.***CosIng: the European Commission database with information on Cosmetic substances and Ingredients**Regulation (EC) n° 1907/2006**Regulation (EC) n° 1272/2008**Regulation (EC) n° 487/2013**Regulation (EC) n° 830/2015**Regulation (EC) n° 878/2020***- * Données modifiées par rapport à la version précédente**

— CH/FR —